



GARDE FORESTIER

AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET FORÊTS

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : Veille et constate les infractions aux régimes des eaux et forêts pour assurer la protection du patrimoine forestier et l'information des usagers dans un objectif préventif

AUTRES APPELLATIONS :

- Agent de police forestière

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 🔍 Contrôle de l'application du régime des eaux et forêts
- 🔍 Constat des infractions
- 🔍 Verbalisation de l'infraction constatée

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Nouveaux modes de surveillance : police montée, photo aérienne
- Plus grande prise en compte des problématiques de valorisation et de protection du patrimoine forestier

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Agent assermenté

COMPÉTENCES

| Savoir-Faire | Savoirs |
|--|--|
| 🔍 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU RÉGIME DES EAUX ET FORÊTS | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Recevoir une plainte ou un signalement et vérifier si l'infraction relève de son champ de compétence - Orienter et transmettre la plainte vers les services ou organismes compétents (urbanisme, environnement, équipement, Electricité de Tahiti, etc.) - Localiser le lieu d'infraction et rechercher les renseignements nécessaires au contrôle (coordonnées du plaignant, du contrevenant, etc.) - Organiser le déplacement sur site - Etablir des rapports mensuels et annuels d'activité sur les arbres abattus, les feux de brousse, les plaintes et les signalements | <ul style="list-style-type: none"> - Régime des eaux et forêts - Connaissance des essences arboricoles - Réglementation relative aux espèces protégées - Méthodes de lecture de documents graphiques : cartes, photos aériennes - Techniques d'orientation géographique et positionnement sur une carte |
| 🔍 CONSTAT DES INFRACTIONS | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Informer les usagers sur leurs obligations réglementaires et les renseigner sur les démarches à suivre - Réaliser le plan du site et relever les traces d'infraction (souches existantes, crevasses, racines, brûlis, etc.) - Comparer l'existant avec des documents établissant l'état antérieur (cartes, photos aériennes, témoignages, etc.) - Relever des identités - Rechercher des éléments d'information complémentaires (nouvelles visites, constats antérieurs, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> - Procédures d'instruction des autorisations d'abattage - Procédures de constat d'infraction - Procédures d'enregistrement et de transmission des dossiers de procès-verbal - Techniques de relevé et de représentation graphique - Techniques relationnelles - Gestion de conflits - Langues polynésiennes - Règles et consignes de protection individuelle - Conditions d'utilisation des matériels de coupe |



Savoir-Faire**Savoirs****🔍 VERBALISATION DE L'INFRACTION CONSTATÉE**

- Rédiger un procès-verbal de constatation d'infraction
 - Qualifier l'infraction constatée au vu du non respect du régime des eaux et des forêts (abattage, érosion, obstruction, stockage sauvage, etc.)
 - Enregistrer les références du procès-verbal avant transmission et en assurer le classement administratif
 - Rassembler les pièces annexes au procès-verbal (plan, carte, témoignages, photos, etc.) et constituer le dossier de procès-verbal
 - Ouvrir un dossier individuel de suivi par secteur géographique
 - Transmettre le dossier de procès-verbal au Procureur
 - Archiver la décision de justice
 - Contrôler l'application des décisions de justice et dresser un éventuel procès-verbal de non application
- Règles d'archivage administratif
 - Techniques rédactionnelles des procès-verbaux